



AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

ETAT n° 02-2020
VACANCE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE
CULTURES MARINES
du 20/10/2020 au 19/11/2020

Articles R.923-43 et R.923-44 du code rural et de la pêche maritime

Un affichage des autorisations d'exploitation de cultures marines vacantes se déroulera du **20 octobre 2020** au **19 novembre 2020** inclus dans :

- les mairies de **LE VERDON-SUR-MER, SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC, SOULAC-SUR-MER, TALAIS**
- les locaux de la délégation à la mer et au littoral de .

Les demandes de reprise des autorisations vacantes, visant tout ou partie de chaque emplacement en cause, devront être établies dans les formes réglementaires et déposées au plus tard le 19 novembre 2020 au .

Le présent état est arrêté à 5 autorisations vacantes.

Fait à Arcachon , le 19/10/2020

L'ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics
Florian PERRON
Chef de l'Unité Gestion de l'Espace
Maritime et Littoral

ETAT DE VACANCE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES n° 02-2020 du 20/10/2020 au 19/11/2020

Parcelle	Localisation	Caractéristiques	Surface ou Longueur	Ancien titulaire	Date vacance	Expiration	Indemnité	Nombre de points
03000032	LE CHEYSIN LE CHEYSIN TALAIS	Huître creuse En surélevé terrain découvrant(Captage) DP fluvial	5000 mètre carré		20/10/2020	07/07/2019	0	0
03009844	LE CHEYSIN LE CHEYSIN LE VERDON-SUR-MER	Divers Huître En surélevé terrain découvrant(Captage) DPM port autonome	2530 mètre carré		20/10/2020	15/03/2017	0	0
03000024	LE CHEYSIN LE CHEYSIN TALAIS	Huître creuse En surélevé terrain découvrant(Captage) DP fluvial	5000 mètre carré		20/10/2020	07/07/2019	0	0
03000011	LE CHEYSIN LE CHEYSIN TALAIS	Huître creuse En surélevé terrain découvrant(Captage) DP fluvial	5000 mètre carré		20/10/2020	07/07/2019	0	0
03000025	LE CHEYSIN LE CHEYSIN TALAIS	Huître creuse En surélevé terrain découvrant(Captage) DP fluvial	5000 mètre carré		20/10/2020	07/07/2019	0	0